

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil
tenue à distance du 9 avril 2025 à 18 h 30**

1.	Ouverture de l’assemblée 1.1 Mot de bienvenue La présidente, Mme Jocelyne Pepin, au nom de tous les membres du conseil d’administration, souhaite la bienvenue aux membres de la caisse à cette assemblée générale annuelle qui se tient entièrement et exclusivement à distance. Elle présente les gens qui l’accompagnent : • M. Hugues Lavoie, vice-président du conseil d’administration et président du comité Coopération • Mme Myriam Laganière, vice-présidente du conseil d’administration et présidente du comité de Mise en candidature • Mme Sergina Guéry, secrétaire du conseil d’administration • Mme Dominique Noiseux, directrice générale • Mme Vicky Pagé, adjointe à la direction générale • Mme Éloïse Laplante, conseillère – communication et vie coopérative • Mme Chloé Beldick, technicienne de l’entreprise Digicast Elle précise que cette formule d’assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d’autres feront l’objet d’une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l’assemblée. 1.2 Message du président du mouvement Desjardins Elle invite les membres à écouter une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui souhaite s’adresser à eux.
2.	Fonctionnement et déroulement de l’assemblée 2.1 Règles pour participer à l’AGA Notre assemblée étant tenue à distance, les membres sont invités à visionner cette courte vidéo pour les familiariser avec la plateforme numérique. <u>PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES</u> La présidente indique que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes : • Résider, être domicilié ou travailler au Québec; • Être une personne physique de 18 ans et plus, être une personne morale ou une société; • Être un membre réadmis de plein droit. 2.2 Nomination des personnes scrutatrices Pour agir à titre de scrutateurs lors des votations en direct, sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer : • M. Guillaume Mannella, directeur, soutien à la performance et à la direction générale • Mme Nancy Gemme, directrice, expérience membre et soutien aux ventes La proposition de nommer M. Guillaume Mannella et Mme Nancy Gemme comme scrutateurs est adoptée.

2.3 Adoption de l’ordre du jour

La secrétaire du conseil d’administration, Mme Sergina Guéry, fait lecture de l’ordre du jour de l’assemblée.

- 1. Ouverture de l’assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
- 2. Fonctionnement et déroulement de l’assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l’AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l’ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 8 avril 2024
- 3. Retour sur l’année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d’administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
- 4. Période de questions
- 5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d’administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d’élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par votation (vote en différé)
 - 5.4 Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l’assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 8 avril 2024

Le procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 8 avril 2024 a été déposé au même moment que l’avis de convocation sur le site Internet de la caisse. Puisque les membres ont eu l’occasion d’en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé du procès-verbal n’est fait.

La présidente demande une proposition pour l’adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 8 avril 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 8 avril 2024 tel que présenté.

3. Retour sur l’année 2024

3.1 Rapport du conseil d’administration

Dans un premier temps, Mme Jocelyne Pepin présente les personnes qui composaient le conseil d’administration au 31 décembre 2024 :

- Mme Jocelyne Pepin, présidente
- Mme Myriam Laganière, vice-présidente
- M. Hugues Lavoie, vice-président
- Mme Sergina Guéry, secrétaire
- M. Étienne Blais, administrateur
- M. Julien Cédric Botondo Ambassa, administrateur
- M. Jean Desmarais, administrateur
- Mme Hélène Parent, administratrice
- Mme Monique Racine, administratrice
- Mme Nadège Sylvestre, administratrice
- Mme Maria Paula Villamil Lopez, administratrice

Mme Pepin présente les principales réalisations de la dernière année et les orientations que le Mouvement Desjardins s’est fixées, auxquelles la caisse a contribué.

Elle indique que l’année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Elle ajoute que, dans un contexte de volatilité économique, de révolutions technologiques, d’événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques et de bouleversements sociaux, le Mouvement Desjardins s’est affirmé, une fois de plus, comme un pilier de stabilité pour ses membres et ses clients.

Mme Pepin mentionne que notre caisse a continué d’utiliser une multitude de leviers qui lui est propre pour jouer pleinement son rôle de leader socioéconomique, notamment par le Fonds d’aide au développement du milieu, le Fonds C pour les entreprises et les programmes de finances solidaires.

En ce qui concerne le volet numérique, Mme Pepin soutient qu’Alvie, notre assistante virtuelle, a vu le jour en 2024. Cette nouvelle alliée propose des astuces et accompagne les membres dans leur autonomie financière. Elle ajoute qu’une autre nouveauté appréciée par nos membres est l’intégration du dossier de crédit Equifax à même la plateforme AccèsD.

Elle en profite pour remercier les employés, les gestionnaires et l’équipe de la direction générale pour l’excellent travail accompli encore une fois cette année.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Pepin indique qu’aucune situation de conflit d’intérêts n’a été constatée.

Elle ajoute que, les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l’égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s’appliquent et que la Caisse n’a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Mme Noisieux résume les résultats du Mouvement Desjardins pour l’année 2024 :

- Excédents avant ristournes aux membres : 3,4 G\$
- Actif total : 470,9 G\$
- Retour aux membres et à la collectivité : 557 M\$

Une capsule vidéo des résultats de la caisse est présentée.

Le volume d’affaires sous gestion est de plus de 2,51 milliards de dollars, en progression de 5 % par rapport à l’exercice 2023. L’épargne des membres représente 1,54 milliard de dollars et les emprunts constituent l’autre partie, soit 960 millions de dollars.

En ce qui a trait à la revue de la composition de l’actif de la Caisse, en date du 31 décembre 2024, il s’établissait à 1,12 milliard de dollars, soit une croissance de 3,9 %. Cette somme se répartit comme suit :

- Trésorerie et dépôts auprès d’institutions financières : 67 M\$
- Placement dans le fonds de liquidité sous gestion et dépôts à terme : 22 M\$
- Prêts aux membres : 943 M\$
- Placements dans la Fédération : 42 M\$
- Autres éléments d’actif : 45 M\$
- Provision pour pertes de crédit : 1 M\$.

À cette date, le passif totalisait une somme de 986,3 millions de dollars, en croissance de 3,5 %. Il est constitué des éléments suivants :

- Dépôt des membres : 951,1 M\$
- Emprunts : 16,3 M\$
- Autres passifs : 18,9 M\$

En fin d’année, l’avoir de notre coopérative représentait 131,9 millions de dollars, une croissance de 7 % par rapport à l’exercice précédent.

- Capital social : 0,1 M\$
- Excédents à répartir : 4,7 M\$
- Réserves : 127,0 M\$

Par ailleurs, les excédents d’opération s’élèvent à 16,97 millions de dollars pour l’exercice 2024, une croissance de 8,2% par rapport à l’année précédente.

- Revenu net d’intérêts : 18,07 M\$
- Autres revenus : 6,56 M\$
- Revenus d’opération : 24,63 M\$
- Recouvrement de la provision pour pertes de crédit : -0,53 M\$
- Frais autres que d’intérêts : 8,19 M\$

À partir du montant des excédents d’opération, il faut ajouter un montant de 4,90 M\$ pour les revenus liés à la juste valeur des instruments. Il faut également soustraire 10,16 M\$ en cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents ainsi que 0,31 M\$ de frais relatifs à l’aide du développement du milieu. Nous obtenons donc 11,40 M\$ d’excédents avant impôts et ristournes aux membres.

De ce montant, il faut soustraire les impôts sur les excédents, soit 1,79 M\$. Ainsi, les excédents avant ristournes aux membres sont de l’ordre de 9,61 M\$. Il faut également retirer de ce montant 1,89 M\$ pour la provision pour ristournes aux membres et ajouter 0,48 M\$ pour le recouvrement d’impôt relatif aux ristournes aux membres. Par conséquent, les excédents nets de l’exercice après ristournes aux membres sont de 8,19 M\$, ce qui représente une hausse de 53,9% par rapport à l’an dernier.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une capsule vidéo sur le bilan de l’engagement dans le milieu est présentée.

On y retrouve les engagements de la caisse auprès des organismes et écoles suivants :

- Maison Kekpart
- École Curé-Lequin
- École secondaire Saint-Jean-Baptiste
- Espace Proche Aidance
- Fondation de l’Hôpital Pierre-Boucher
- Fondation des centres d’hébergement du Vieux-Longueuil
- Musique Émergente Locale (FestiMEL)
- Mission Nouvelle Génération
- Centre de pédiatrie sociale en communauté de Longueuil
- Moisson Rive-Sud
- Fondation du Cégep Édouard-Montpetit et de l’ENA
- Conseil des arts de Longueuil
- Asphalte Diffusion
- Marché de Noël et des traditions de Longueuil
- Pionniers de Longueuil
- Maison répit-vacances
- Parcours du Cerf
- Leucan Montérégie

En 2024, une somme de 136 012\$ a été remise par la Caisse en dons et commandites et une somme de 311 731\$ a été remise par le biais du Fonds d’aide au développement du milieu (FADM).

Pour ce qui est de la répartition des sommes remises par le biais du FADM :

- Le secteur de l’éducation a reçu 169 098\$,
- Le créneau santé et saines habitudes de vie a bénéficié d’un montant de 29 479\$,
- En culture, ce sont 3 635\$ qui ont été remis,
- La catégorie développement économique, emploi, entrepreneuriat a reçu un montant de 43 808\$,
- Une somme de 65 711\$ a été versée pour les demandes reliées à l’engagement social et humanitaire.

Une période d’échange a lieu entre Mme Pepin et M. Hugues Lavoie concernant les initiatives de la caisse en matière de développement durable.

4. Période de questions

La présidente invite maintenant les membres à s’exprimer, à faire part de leurs commentaires ou questionnements.

Aucune question n’est soulevée.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé

Mme Noiseux présente la recommandation du conseil d’administration concernant la façon de répartir les excédents annuels, illustrée dans les tableaux suivants :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			9 608
Virements réglementaires et autres ajustements			(3 485)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(4 176)		
• Autres éléments du résultat	460		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	232		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)		
Solde des excédents à répartir			6 123
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(1 673)
• Ristourne	(1 891)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	475		
• Affectation au FADM	(257)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(4 450)
Solde des excédents à répartir			0

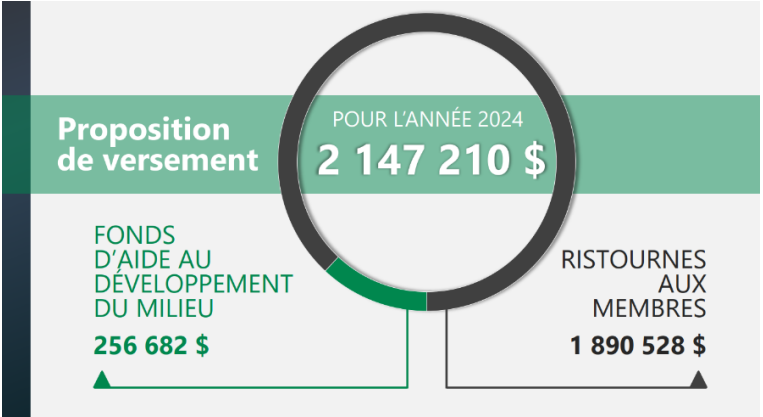
FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		229
Épargne et placements		286
Fonds	0,58 \$	106
Prêts et marges de crédit		501
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	277
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	140
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	304
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	48
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 891

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l’unanimité de recommander le partage des excédents annuels (ristournes) au vote des membres au cours des prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d’administration

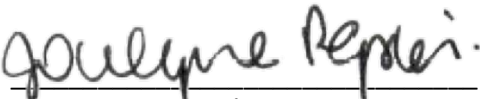
5.2.1 Nomination des officiers pour la période d’élection

Comme indiqué dans notre Règlement intérieur caisse, étant donné que Mme Pepin est une personne candidate, le vice-président du conseil d’administration, Hugues Lavoie, agira comme président d’élection. Puisque Sergina Guéry, la secrétaire du conseil d’administration est également une personne candidate, Myriam Laganière, vice-présidente du conseil d’administration, agira comme secrétaire d’élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Laganière rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Elle souligne que la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil a 4 postes à pourvoir au conseil d’administration. La durée du mandat de ces postes est de 3 ans. L’appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025. À l’issue de cette période,

	la Caisse a reçu 6 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Mme Laganière invite les membres à aller consulter sur le site Internet de la Caisse le tableau-synthèse présentant toutes les candidatures éligibles reçues. 5.2.3 Présentation des personnes candidates Voici la liste des candidats éligibles à la fonction d’administrateur : • François Aubry • Herve Djoubouossi Kamgang • Sergina Guéry • Alain Guimond • Hélène Parent • Jocelyne Pepin Afin d’en apprendre davantage sur chacune des personnes candidates, une capsule vidéo est présentée. 5.2.4 Élection par votation (vote en différé) M. Lavoie porte à l’attention que l’élection des membres du conseil d’administration fera l’objet d’un vote en différé au cours des quatre prochains jours. 5.3 Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats Les membres sont informés qu’ils seront appelés à voter sur les éléments suivants : • la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes; • l’élection des membres du conseil d’administration. Des précisions sont apportées sur l’exercice du vote : • Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter. • La réécoute de notre assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n’ont pas assisté à l’assemblée d’aujourd’hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause. • Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Les membres ont déjà accès aux rapports annuel et financier complets qui mettent en valeur les réalisations de la Caisse. • Après l’assemblée, les membres peuvent voter par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD, par le site Internet de la caisse ou sur la page d’accueil du desjardins.com. La période de votation se termine le dimanche 13 avril, à 23h59. • Les membres ont la possibilité d'utiliser la borne de votation au siège social de la caisse. Quelques précisions sont mentionnées sur l’annonce des résultats : • Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. • 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors rendus publics. À l’issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l’assemblée à moins d’un vote négatif. Toutefois, si jamais il y avait un vote négatif sur les propositions relatives au partage des excédents, l’assemblée devra se poursuivre à une autre date. Des détails sur les étapes qui en découleraient sont présentés.
6.	Fin de la rencontre et remerciements Mme Pepin remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle. Elle souligne l’engagement de M. Jean Desmarais, administrateur à la caisse depuis plus de 28 ans qui a décidé de ne pas renouveler son mandat cette année.

	Elle remercie également le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.
8.	Publication des résultats et levée de l'assemblée À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 439 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration. ➤ <u>Proposition sur la répartition des excédents annuels</u> 94,99 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée. ➤ <u>Élection des membres du conseil d'administration</u> Les quatre membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont : • Sergina Guéry • Alain Guimond • Hélène Parent • Jocelyne Pepin Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse. <u>Levée de l'assemblée</u> Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.
	 Jocelyne Pepin, présidente  Sergina Guéry, secrétaire